Maisons Laffitte, le 11 septembre 2012

M. Michel DESCOURS M. Alain JUILLET

Président de l’association Président de l’association

Grand Chapitre Français, Grande Loge de

53 Avenue Charles de Gaulle l’Alliance Maçonnique Française

78600 Maisons Laffitte 49 rue de Chabrol

75010 PARIS

**Objet :** Lettre RAR + mail - Démenti de votre lettre du 9 septembre 2012

Monsieur le Président,

J’ai pris connaissance, comme tout un chacun, et comme vous le savez, du document de communication intitulé « Lettre à tous les Frères » que vous avez transmis à Monsieur François KOCH, aux fins de publication sur le « Blog » La lumière qu’il anime au titre du journal l’Express, ce document étant daté du 9 septembre 2012 et signé par vous-même.

J’ai répondu par courrier électronique à l’interrogation du blog du Dauphiné Savoie le même jour en expliquant qu’aucun accord n’avait été signé entre le Grand Chapitre Français, que je préside, et l’Alliance Maçonnique Française, que vous présidez. Ce qui est, vous en conviendrez, la vérité la plus absolue.

Le lundi 10 septembre au matin, vous m’avez téléphoné à fin de vous excuser et de me proposer de publier un démenti invoquant une « erreur de plume ».

Ce que j’ai accepté.

En fait de démenti, vous avez fait publier d’une manière très confidentielle et en catimini,(sans même me proposer avant le texte par courtoisie et à titre personnel) « Une précision » qui, à défaut d’entretenir la vérité, n’apporte que de la confusion.

Chacun appréciera à sa juste mesure. Permettez-moi de vous rappeler, conformément aux usages en vigueur, qu’il n’est pas dans l’habitude que des associations faisant fonction d’obédiences interviennent dans des questions qui ne les concernent pas directement, surtout sans rapport avec l’objet qui est celui de l’Association que vous présidez.

La Grande Loge de l’Alliance Maçonnique Française n’a pas à intervenir dans nos juridictions et surtout pas auprès des membres du Grand Chapitre Français. Certes, beaucoup de nos Frères partagent les mêmes objectifs et valeurs, mais je me dois de préserver l’unité du Grand Chapitre Français.

Il n’est pas non plus question que je laisse entendre aux membres du Rite Français y compris de votre association qu’il existe un accord quelconque signé entre nous qui puisse leur laisser espérer pouvoir poursuivre un parcours au sein même du GCF sans en respecter les fondamentaux de régularité et de reconnaissance tels que nos juridictions homologues étrangères nous l’ont demandé.

Je vous rappelle que vous avez été reçu membre du Grand Chapitre Français dès lors que étiez membre vous-même d’une Grande Loge Régulière et Reconnue, à savoir la Grande Loge de Russie qui vous avait pris sous sa protection, et que votre devoir est d’entretenir l’amitié et la fraternité entre vos Frères, et non pas de diviser.

Je souhaite fermement qu’à ce titre vous informiez dès réception de la présente, par les mêmes voies de publication utilisées pour votre première communication, et ce d’une manière indiscutable et forte, qu’il n’y a aucun accord entre la GLAMF et le Grand Chapitre Français et encore moins entre le Grand Chapitre Français et le SCPLF. A défaut, je rendrai moi-même publique la présente lettre par tous les moyens que je jugerai utiles et nécessaires à la publication de l’information.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel DESCOURS

Président

